

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Mairie d'AMILLIS -77120
Tél. : 01.64.04.60.26
mail : mairieamillis@orange.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 077-217700020-20250612-20250501-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 27 MAI 2025

Date de convocation : 23.05.2025

Nombre de conseillers municipaux :

→ En exercice : 15

→ Présents : 8

→ Votants : 13

→ Pouvoir : 5

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe ; Michael DUPONT, 2eme adjoint ; PERROT Yveline ; BLONDEL Régis ; BOCHER Chantal ; CAILLAUX Laetitia ; BROCHOT Sandrine

Etaient absents excusés : ADLER Laurence, ROUSSEAU Olivier, RACINET Gilles (Pouvoir à DUPONT Michael), BLONDEL Elise (Pouvoir à BLONDEL Régis), DOBIGNY Flavien, DORMOY François, OLIVIER Pascal (pouvoir à Muriel DOMARD)

Secrétaire de séance : Michael DUPONT

Objet de la délibération : Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins

N° 2025 . 05 . 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/06/2025
Et publié ou notifié le 12/06/2025

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID: 077-217700020-20250612-20250501-DE

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer sur l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 **0 CONTRE**

 **0 ABSTENTION**

 **13 POUR**

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

AMILLIS, Le 12 juin 2025

La Maire, DOMARD Muriel



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____/____/____

Et publié ou notifié le ____/____/____